



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU SIVU DES ORMEAUX

Délibération n° 2022-006

L'an deux mil vingt-deux, le 17 septembre à neuf heures, le comité syndical à vocation unique « SIVU des Ormeaux » dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de PIGNY, siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Christian MANCION.

Inscrits : 9
Présents : 9
Votants : 9

Date de la convocation : 31 août 2022

Présents :

Christian MANCION, Jean-Luc LEGER, Patrick PARFAIT, Éric COLLIN, Mickaël GENESTE, Cyril GRILO, Hugues TRAVAUX (suppléant), Patrick RICHARD, Bernard ROUSSEAU (suppléant),

Absents excusés : Michel AUDEBERT qui donne pouvoir Jean-Luc LEGER
Joaquim VAZ,
Nadine EUDE-COULON (suppléante),

Secrétaire : Cyril GRILO

Objet : Travaux Communauté
De Communes les Terres du
Haut Berry à partir de 2023

Le Président propose au Comité Syndical de fixer le prix horaire des travaux d'épavage, d'élagage et de fauchage à effectuer pour la Communauté de Communes les Terres du Haut Berry.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- de maintenir le prix horaire des travaux effectués pour la Communauté de Commune les Terres du Haut Berry, à 60 euros à compter du 01^{er} janvier 2023, et ce jusqu'à un nouveau vote tarifaire.

Et ont signé tous les membres présents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

27 SEP. 2022



Le secrétaire de séance,

Cyril GRILO

Le Président,

Christian MANCION



Certifié exécutoire

03/10/2022

Reçu en Préfecture

27/09/2022

Publié sur site <https://pigny.fr/fr/> le

03/10/2022